

Note de service

Déclaration des heures pour l'année 2026-2027

1er septembre 2026 - Raphaël SOUYRIS - DARH

Calendrier des déclarations d'heures

Période concernée (inclus)	Date limite transmission feuilles d'heures par l'agent	Date de paiement (estimative)
1 ^{er} septembre 2026 au 28 septembre 2026	30 septembre 2026	29 octobre 2026
29 septembre 2026 au 26 octobre 2026	30 octobre 2026	27 novembre 2026
27 octobre 2026 au 26 novembre 2026	27 novembre 2026	23 décembre 2026
27 novembre 2026 au 19 décembre 2026	18 décembre 2026	27 janvier 2027
20 décembre 2026 au 25 janvier 2027	29 janvier 2027	27 février 2027
26 janvier 2027 au 24 février 2027	26 février 2027	27 mars 2027
25 février 2027 au 29 mars 2027	31 mars 2027	27 avril 2027
30 mars 2027 au 26 avril 2027	30 avril 2027	25 mai 2027
27 avril 2027 au 26 mai 2027	28 mai 2027	26 juin 2027
27 mai 2027 au 28 juin 2027	29 juin 2027	27 juillet 2027
29 juin 2027 au 16 juillet 2027	16 juillet 2027	25 août 2027
17 juillet 2027 au 23 août 2027	27 août 2027	25 septembre 2027

Pour un meilleur suivi, nous vous remercions de faire votre déclaration mensuellement.

Pour être payée, une heure supplémentaire doit avoir été préalablement validée par votre chef de service.

Les formulaires pour faire les déclarations sont à récupérer dans le classeur dédié de la salle des professeurs ou sur le site internet du CRR 93 Jack Ralite dans l'espace prof/agent.

Vous pouvez transmettre directement le document rempli en main propre au service RH ou à votre chef de service. Vous avez la possibilité de le mettre dans le casier du service RH ou de l'envoyer à l'adresse dédiée : rh@crr93.fr

Attention, les heures supplémentaires effectuées dans le cadre de la convention avec SONIS doivent être identifiées et séparées des autres heures supplémentaires.

.....
La présente note de service prend effet à compter du 1^{er} septembre 2026 se substitue à toute disposition antérieure relative à la déclaration des heures supplémentaires.

